

# COMMUNE DE ROSET-FLUANS

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**DU 28 JANVIER 2011**

L'an deux mil onze, le vingt-huit janvier, le Conseil municipal de la commune de Roset-Fluans dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Arnaud GROSPERRIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 janvier 2011

**PRESENTS** : 08

M. Arnaud GROSPERRIN, Maire  
Mme Claudie GARNIER & M. Christophe GESLOT, Adjoints  
Mmes Josette COUETTE, Germaine DEMILLIERE, Sylvie ZILIO, Conseillères,  
MM. Christophe CANNELLE, Louis MARTIN, Conseillers

**ABSENTS EXCUSES** : 03

André COSTANTIN qui donne procuration à Arnaud GROSPERRIN  
Sophie CRETIN et Martial GOUNAND

Mme Josette COUETTE a été nommée secrétaire de séance.

**Ouverture de séance 20 H 35**

### **Ordre du jour:**

A la demande du Maire et avec l'accord des Conseillers, il a été ajouté à l'ordre du jour :  
- Convention « Cadre » Service Remplacement avec le Centre de gestion  
- Rapport annuel 2009 sur l'eau

Approbation du PV du Conseil municipal du 17 décembre 2010

### ***Délibérations :***

- 1) Achat terrain référence cadastrale ZE 20 lieu-dit « Aux Fontenis »
- 2) Assistance technique des services du Conseil général pour la gestion de l'eau
- 3) Chèque : remboursement frais d'avocat contentieux Girard
- 4) Budget primitif « Lotissement 2011 »
- 5) Installation téléphonique : regroupement des abonnements Internet, Standard & Fax
- 6) Subvention aux Associations
- 7) Convention « Cadre » Service Remplacement avec le Centre de gestion

**Informations :**

- Rapport annuel 2009 sur l'eau
- Renouvellement du contrat de la secrétaire au 1<sup>er</sup> mars 2011
- Bouches à incendie
- Internet
- Clôture du puits de captage

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 DECEMBRE 2010**

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le procès verbal du Conseil municipal du 17 décembre 2010.

**DELIBERATION N°1 : Achat terrain référence cadastrale ZE 20 lieu-dit « Aux Fontenis »**

Le Maire présente la demande de la succession GRUNDISCH qui souhaite céder à la commune sa parcelle cadastrée ZE 20 située au lieu-dit « Aux Fontenis » d'une superficie de 34 a 10 ca (bois) au prix de 700 €.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir la parcelle précitée moyennant un prix de 700 €. Les frais d'acte seront à la charge de la commune.

Le montant global de l'opération sera d'environ 1 600,00 €. Le financement sera assuré sur les fonds propres de la commune.

L'acte de vente sera établi par l'étude de Maître BOURGEOIS, notaire associé à Saint-Vit (25410).

Le Conseil mandate M. le Maire pour accomplir toutes les formalités pour cette acquisition et procéder à la signature de l'acte aux conditions ci-dessus énoncées.

**DELIBERATION N°2 : Assistance technique des services du Conseil général pour la gestion de l'eau**

Le Maire présente au Conseil l'opportunité à continuer de bénéficier de l'assistance du Département pour l'assistance technique de la gestion de l'eau. Il rappelle qu'une délibération avait été prise le 30 avril 2010 pour bénéficier de ce service Le coût par habitant est de 0,15 € soit un montant global annuel de 66 €. Une présente convention sera signée pour 3 ans.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve cette proposition et donne son accord pour signer la convention pour une durée de 3 ans.

**DELIBERATION N°3 Chèque : remboursement frais d'avocat, contentieux Girard**

Le Maire informe le Conseil que l'assurance GROUPAMA a établi un chèque de 1 672,42 €, déduction faite de la franchise de 361,98 €, pour le remboursement des frais et honoraires de Maître CORNELOUP dans l'affaire contentieux GIRARD. L'exposé du Maire entendu, le Conseil, à l'unanimité, accepte l'encaissement du chèque pour un montant de 1 672,42 € au compte 7718.

**DELIBERATION N°4 : Budget primitif « Lotissement 2011 »**

Le Maire présente le budget primitif 2011 pour le « Lotissement ».

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses de fonctionnement :	105 000,00 €
Déficit de fonctionnement :	15 688,34 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>120 688,34 €</b>
Recettes de fonctionnement :	120 688,34 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>120 688,34 €</b>

**INVESTISSEMENT**

Dépenses d'investissement	0,00 €
Recettes d'investissement	0,00 €

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le **Budget Prévisionnel 2011** pour le **Lotissement**.

**DELIBERATION N°5 : Installation téléphonique : regroupement des abonnements Internet, Standard et Fax**

Dans une démarche d'optimisation et de simplification des 3 abonnements téléphoniques (fixes - fax - internet) que possède la mairie, Claudie GARNIER soumet au Conseil municipal la proposition de regroupement téléphonique en un seul abonnement, via Orange Pro, par l'entreprise CM TELECOM situé à Dole. Ce prestataire a déjà œuvré sur la commune lors de la mise en place de l'ADSL à la mairie et à l'occasion de l'installation d'une alarme à l'école pour le RPI. De plus, lors de leur intervention, ce dernier nous a averti que notre « centrale téléphonique » était obsolète et qu'elle ne tarderait pas à être défectueuse. Ce qui est le cas aujourd'hui. Nous ne pouvons ni émettre ni réceptionner des appels téléphoniques.

La solution financière proposée par CM TELECOM se décompose en 2 hypothèses :

### **Hypothèse 1**

- Achat de matériels (centrale téléphonique + 2 postes)	1 216,00 euros
- Installation	43,05 euros
- forfait (fixes-fax-internet)/mois	99,00 euros
- contrat de maintenance**	12,16 euros
	-----
	<b>1 370,21euros H.T</b>

### **Hypothèse 2**

- location de matériels (36 mois)/mois (centrale téléphonique + 2 postes)	43,05 euros
- Installation	43,05 euros
- forfait (fixes-fax-internet)/mois	99,00 euros
- contrat de maintenance**	12,16 euros
	-----
	<b>197,26 euros H.T.</b>

*\*\*Le contrat de maintenance est facultatif, à la convenance du Conseil municipal.*

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, donne son accord pour l'achat du matériel, l'installation et le regroupement des forfaits (fixes, fax, Internet).

## **DELIBERATION N°6 : Subventions aux Associations**

### ***Association « Culture et Loisirs » de Roset-Fluans***

Une subvention a été demandée par l'association « Culture et Loisirs » de Roset-Fluans. Il est proposé de donner 1 € ou 2 € par habitant. Mme Claudie GARNIER ne prend pas part au vote.

Résultat du vote :

- 2 voix pour donner une participation de 1 € par habitant soit 500 €
- 6 voix pour donner une participation de 2 € par habitant soit 1000 €

Il a donc été décidé d'attribuer une subvention de 1000 € à l'association « Culture et Loisirs » pour l'année 2011.

### ***Association « Bouilleurs de crus de Boussières »***

Une subvention a été demandée par les « Bouilleurs de crus de Boussières ». Le Conseil, à l'unanimité, décide de ne pas donner de suite favorable à leur demande.

### ***Association « Banque alimentaire »***

Une subvention de 100 € a été demandée par la Banque Alimentaire.

Le Conseil, 4 voix pour et 5 contre, décide de ne pas donner de suite favorable à leur demande.

**Association « Restos du cœur »**

Une subvention a été demandée par les « Restos du Cœur ».

Le Conseil, 3 voix pour et 6 contre, décide de ne pas donner de suite favorable à leur demande.

**Association « Souvenir français »**

Une subvention a été demandée par le « Souvenir français ».

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 50,00 €.

**DELIBERATION N°7 : Renouvellement Convention « Cadre » Service Remplacement Centre de gestion**

La convention « Cadre » Service de remplacement signée avec le Centre de gestion arrivant à son terme, il y a lieu de la renouveler. Le Maire présente la convention.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil, à l'unanimité, accepte son renouvellement et autorise le Maire à signer cette nouvelle convention.

**INFORMATION**

Le Maire présente le rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable établi par SAEP de Byans sur Doubs. Il précise que la commune de Roset-Fluans compte 216 abonnés sur 1102. Il informe que le dossier peut être consulté en mairie.

Les membres du Conseil ont pris acte de la présentation du rapport.

**Questions diverses**

**Renouvellement du contrat de la secrétaire au 1<sup>er</sup> mars 2011**

Le Maire informe que le contrat de la secrétaire arrive à échéance à partir du 1<sup>er</sup> mars 2011 et qu'il y a lieu de renouveler celui-ci. Etant en fonction depuis le 1<sup>er</sup> mars 2005, au bout de la sixième année, il y a lieu de faire un contrat à durée indéterminée.

Ce point sera traité lors du prochain conseil.

### **Bouches à incendie**

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Syndicat de Byans installera les bouches incendie et les facturera à la commune.

### **Internet**

Monsieur le Maire souhaite faire le point sur la pétition qui doit être transmise à France Télécom. Madame Germaine DEMILLIERE, chargée de faire signer la pétition, la transmettra prochainement à Monsieur le Maire.

### **Syndicat de Byans**

Monsieur Christophe GESLOT donne des explications concernant la clôture du puits de captage. Le Plan de Prévention des Risques d'inondations qui s'applique sur la commune interdit toutes constructions qui entravent le bon écoulement des eaux lors des crues. C'est pour cette raison que la clôture n'a pas été posée sur les côtés.

Il informe que le comité syndical a voté une augmentation de 3% du prix de l'eau

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 55.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

La secrétaire de séance,  
Josette COUETTE

Le Maire,  
Arnaud GROSPERRIN

<b>Prénom NOM</b>	<b>Qualité</b>	<b>Signature</b>
M. Arnaud GROSPERRIN	Maire	
Mme Claudie GARNIER	1 <sup>ère</sup> Adjointe	
M. Christophe GESLOT	2 <sup>ème</sup> Adjoint	
M. André COSTANTINI	3 <sup>ème</sup> Adjoint	Procuration à Arnaud GROSPERRIN
M. Louis MARTIN.	Conseiller	
M. Martial GOUNAND	Conseiller	Absent excusé

Mme Germaine DEMILLIERE	Conseillère	
Mme Sylvie ZILIO	Conseillère	
Mme Josette COUETTE	Conseillère	
Mme Sophie CRETIN	Conseillère	Absente excusée
M. Christophe CANNELLE	Conseiller	

*Le compte-rendu a été affiché le 4 février 2011.*

### **TABLEAU DES DELIBERATIONS**

<b>N° DELIBERATION</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>N° PAGE</b>
N° 1	Achat terrain référence cadastrale ZE 20 lieu-dit « Aux Fontenis »	2011/1
N° 2	Assistance technique des services du Conseil général pour la gestion de l'eau	2011/1
N° 3	Chèque : remboursement frais d'avocat, contentieux GIRARD	2011/2
N° 4	Budget primitif « Lotissement 2011 »	2011/2
N° 5	Installation téléphonique : regroupement des abonnements Internet, Standard & Fax	2011/2
N° 6	Subvention aux Associations	2011/2
N° 7	Renouvellement convention « cadre » service remplacement du Centre de Gestion	2011/3